

SALIES



Département du Tarn
Canton Albi-Sud

Saliès, le 13 juin 2023

A l'attention des Maires du Tarn

Objet : Oui à l'installation de demandeurs d'asile et de réfugiés dans le Tarn

Chers collègues

Vous avez reçu un courrier de Monsieur Carayon, Maire de Lavaur, pour appeler à refuser l'installation de « migrants » dans le Tarn.

A la lecture de ce courrier, j'ai d'abord eu un haut-le-cœur.

Comment dans notre pays, avec notre histoire, de tels propos peuvent-ils être tenus de la part d'un responsable politique, d'un Maire?

Et puis, j'ai décidé de prendre les choses autrement et à mon tour, démonter cet argumentaire rempli de contre-vérités, de propos de cafés de commerce sans aucun fondement, contraire à nos lois, à nos engagements internationaux, contraire aux valeurs de notre République, insulte à tous ceux qui au cours de notre histoire récente ou plus ancienne se sont battus et l'ont payé parfois de leur vie pour que nous puissions jouir de la liberté notamment de circuler et porter haut les valeurs de fraternité.

Dans tous les propos qui suivent, pour chaque donnée que je vais citer, je prendrai soin de donner mes sources de façon que chacun puisse vérifier.

Tout d'abord de qui parlons-nous ?

Quelle est la définition de « migrants » ? De « demandeurs d'asile » ? De « réfugiés » ?

« Migrants » définition :

« Il n'existe pas de définition juridiquement reconnue du terme « migrant ». Toutefois, selon les Nations Unies, ce terme désigne « toute personne qui a résidé dans un pays étranger pendant plus d'une année, quelles que soient les causes, volontaires ou involontaires, du mouvement, et quels que soient les moyens, réguliers ou irréguliers, utilisés pour migrer ». Cependant, il est courant d'y inclure certaines catégories de migrants de courte durée, tels que les travailleurs agricoles saisonniers qui se déplacent à l'époque des semis ou des récoltes.

source : <https://refugeesmigrants.un.org/fr/d%C3%A9finitions>

Au titre de la définition des Nations Unies, Mike Jagger, Brat Pitt, Neymar sont des migrants autant que des réfugiés Syriens, Afghans, Irakiens, Érythréens, Somaliens, Ukrainiens ou un étudiant américain venant faire ses études en France...

Nous voyons bien que la seule évocation de « migrants » est trop vague et recouvre tant de situations différentes et de réponses différentes.

Parler de « disperser dans les campagnes des dizaines de milliers de migrants, séjournant jusqu'à présent, irrégulièrement ou non, dans la région parisienne » n'a aucun sens (allons-nous envoyer Neymar vivre à Réalmont, de plus quelles sont les sources de ces chiffres ?)

Il faut donc revenir à des choses factuelles, vérifiables et éventuellement opposables et non pas des fantasmes et délires de nostalgiques d'un autre temps.

Qu'est-il prévu d'installer à Réalmont ?

Il est prévu d'installer un « CADA » : un centre accueil de demandeurs d'asile.

Qu'est-ce qu'un demandeur d'asile ?

« Un demandeur d'asile est une personne qui sollicite une protection internationale hors des frontières de son pays, mais qui n'a pas encore été reconnue comme réfugié.

Demander l'asile est un droit humain, ce qui signifie que tout le monde doit être autorisé à entrer dans un autre pays pour y demander l'asile. La procédure d'asile doit être équitable et efficace. »

D'autre part que dit la loi ?

Les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile disposent de droits protégés par le droit international, quelle que soit la manière dont ils arrivent dans un pays et le but de leur déplacement. Ils bénéficient des mêmes droits que n'importe quel autre être humain, ainsi que de certaines protections spécifiques, notamment :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui dispose à son article 14 : « *Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays* » ;
- la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés (1951), qui interdit d'envoyer des réfugiés dans des pays où ils risquent d'être persécutés ;
- la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990, qui protège les migrants et leurs familles.

Source : <https://www.amnesty.fr/focus/droit-asile>

Compte tenu de la loi française et des conventions ratifiées par la France, refuser l'accueil de demandeurs d'asile, c'est sortir du champ de la loi et de la République Française.

Il était prévu d'accueillir 50 demandeurs d'asile dans des logements vacants, nous rentrons bien dans les obligations de la France vis à vis des conventions internationales.

Évidemment, quand un dossier de demande d'asile est en cours d'instruction, la personne concernée n'a pas le statut de réfugié, c'est un principe élémentaire de droit.

Donc ces personnes sont des demandeurs d'asile et non pas des « réfugiés présumés », cette nuance est fondamentale dans l'approche que nous devons avoir vis à vis d'eux.

Les histoires de vie de toutes ces personnes nous font comprendre la difficulté de faire valoir ses droits, de justifier, d'expliquer les risques pour sa vie et sa sécurité ainsi que celle de sa famille avec pour conséquence de fuir son pays !

Je vous invite à écouter la chronique de François Morel :

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-billet-de-francois-morel/demande-d-asile-merci-de-fournir-un-certificat-de-torture-5816338>

Obtenir le statut de réfugié est un parcours compliqué et éprouvant, particulièrement en France, qui accueille un nombre limité de demandeurs d'asile par rapport aux autres pays du monde.

Quelques chiffres de 2022 :

Il y a 103 millions de personnes déplacées de manière forcée dans le monde dont 42,7 millions de réfugiés ou demandeurs d'asile, 53,2 millions déplacés internes et 4,2 millions d'apatrides (et 50 demandeurs d'asile dans le Tarn...)

3 réfugiés sur 4 sont accueillis dans des pays à revenu faible ou moyen.

Source : <https://forumrefugies.org/s-informer/ressources/l-essentiel-chiffres-et-donnees-cles>

Qui accueille le plus de réfugiés dans le monde pour 1000 habitants ?

Le Liban 165, la Jordanie 71, la Turquie 40, l'Ouganda 30, le premier pays européen est la Suède avec 24, la France ne se situe pas dans les 10 premiers (et 50 demandeurs d'asile dans le Tarn...)

source : <https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/refugees-asylum-seekers-and-migrants/global-refugee-crisis-statistics-and-facts/>

Dans le Tarn, il y a 394 546 habitants, 50 demandeurs d'asile représente 0,12 personnes pour 1000 habitants, on est loin de la submersion !

Même rapporté à la population de Réalmont de 3500 habitants, 50 personnes accueillies représentent le taux de 14 personnes pour 1000 habitants quand le Liban en accueille 165 pour 1000...

Les chiffres sont clairs et sourcés. Il n'y a pas d'accueil de masse de demandeurs d'asile ni de réfugiés en France, ni en général de « migrants », c'est un fantasme !

Les amalgames vont ensuite bon train avec les thèmes favoris de l'extrême droite : le lien immigration et délinquance par exemple.

Rappelons d'abord que ce n'est pas le sujet concernant Réalmont, puisque nous parlons de demandeurs d'asile, qui ne représente qu'une infime partie de l'immigration.

D'autre part, asséner des affirmations sans jamais citer ces sources relève de la manipulation.

Les Maires font sans doute partie des piliers de la République, ils ont donc dans leur mission le devoir d'en rappeler les fondements que sont notamment la déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 14 ratifié par la France le 10 décembre 1948.

Je vous propose que nous, Maires du Tarn, affirmions notre profond attachement aux valeurs de la République et pour marquer cet attachement, nous nous prononcions favorablement à l'accueil de demandeurs d'asile dans le Tarn.

Au-delà des chiffres, il y a des enfants, des femmes et des hommes.

Sarah, six ans, est capable de nommer les capitales de presque tous les pays du monde. Sarah et sa famille ont fui les bombardements dans sa ville natale de Homs, située dans l'ouest de la Syrie. Ils ont déclaré à Amnesty International que lorsqu'ils avaient essayé de passer la frontière entre la Syrie et la Turquie, la police turque avait tiré sur eux.(source Amnesty International)

Ou encore

Taibeh Abbasi, 19 ans, vit dans la peur constante d'être expulsée vers l'Afghanistan, un pays où elle n'a jamais vécu. Née en Iran après que sa famille a fui la guerre en Afghanistan, elle était victime de discrimination et ne pouvait pas être scolarisée. En 2012, elle s'est installée avec sa famille en Norvège, où elle a pu apprendre, se faire des amis et se stabiliser. Elle rêve de devenir médecin. Cependant, malgré les protestations entre autre de la population locale, les autorités norvégiennes demeurent déterminées à renvoyer de force la famille Abbasi en Afghanistan – un pays vers lequel il est dangereux d'expulser des personnes notamment des femmes.(source Amnesty International)

Il y aurait tant d'histoires à raconter et tant d'autres choses à dire sur la migration des êtres humains.

Rappelons que l'être humain est un animal qui migre depuis plus de 40 000 ans quand il est parti d'Afrique pour découvrir le monde.

L'accueil des étrangers partout dans le monde revient à accueillir quelqu'un de sa famille, un lointain cousin qui vient vous raconter ses voyages.

Accueillir un étranger est une richesse, une force, un épanouissement !

Cependant, il ne faut pas oublier les drames comme à Annecy ou celui de la petite Lola mais faire lien de cause à effet avec les réfugiés est factuellement faux et particulièrement odieux.

A-t-on refusé d'accueillir des belges parce qu'il a existé un Marc Dutroux, est-on renvoyé en France parce qu'il a existé un Fourniret, les Norvégiens sont-ils tous des assassins parce qu'il a existé un Anders Behring Breivik qui a tué 77 personnes sur l'île Utoya ?

Nous voyons bien que tout ceci n'a aucun sens.

Que dans le Tarn et partout en France, vive la fraternité symbole de notre république !

Bien cordialement

Jean-François ROCHEDREUX
Maire de Saliès

Copie : M. David Lisnard, Président de l'Association des Maires de France.